

ASSEMBLEE NATIONALE

23 novembre 2005

LOI DE FINANCES POUR 2006 - (N° 2540)
(Deuxième partie)
(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 5

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 52

État B**Mission "Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation"**

« Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement : »

(en euros)

Programmes	+	-
Liens entre la nation et son armée <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		74 154
Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant <i>dont Titre 2 Dépenses de personnel</i>		17 788 983
Indemnisation des victimes des persécutions antisémites et des actes de barbarie pendant la seconde guerre mondiale		
TOTAUX	0	17 863 137
SOLDE	-17 863 137	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prend en compte les éléments suivants :

1) Une majoration de crédits destinée à abonder, à titre non reconductible et conformément au souhait exprimé par votre commission des finances, de 300 800 € le plafond de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation ».

Ces crédits seront imputés de la façon suivante :

- 10 000 € sur le programme « Liens entre la Nation et son armée », action 01 « journée d'appel de préparation à la défense », titre 6, catégorie 64 « Transferts aux autres collectivités » ;
- 268 800 € sur le programme « Liens entre la Nation et son armée », action 02 « politique de la mémoire », titre 6, catégorie 64 « Transferts aux autres collectivités » ;
- 7 000 € sur le programme « Liens entre la Nation et son armée », action 03 « promotion et valorisation du patrimoine culturel », titre 6, catégorie 64 « Transferts aux autres collectivités » ;
- 15 000 € sur le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant », action 03 « solidarité », titre 6, catégorie 64 « Transferts aux autres collectivités ».

2) Une minoration de crédits de 18 163 937 € destinée à gager les dépenses au titre du plan d'urgence pour les banlieues répartie de la manière suivante :

- 359 954 € sur le programme « Liens entre la nation et son armée » ;
- 17 803 983 € sur le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant ».